

Sécuriser les piétons et cyclistes sur la route de Lausanne (Jardin botanique - Reposoir)

À: À l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève, du Conseil municipal de la Commune de Pregny-Chambésy et du Grand Conseil de la République et Canton de Genève

Route de Lausanne: là où nous avons perdu notre amie, qui est une zone de grands dangers pour les piétons et les cyclistes. Il est urgent d'agir.

La route de Lausanne constitue un axe dangereux, peu adapté aux cyclistes et aux piétons. Plus particulièrement, le tronçon en sortie de Genève, entre le Jardin Botanique et la Plage du Reposoir, représente une zone de forte affluence tout au long de la journée, et ce, jusqu'à 2h du matin, heure de fermeture des plages et bars environnants.

C'est à cet endroit, et plus précisément au niveau de la Plage de l'ONU, qu'a eu lieu une collision mortelle le 22 juillet 2023. Notre amie a perdu violemment la vie à vélo, après avoir été percutée par une voiture allant en direction de Lausanne. Sa perte tragique est le moteur de notre action et le point de départ de cette pétition.

Pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo dans cette zone très fréquentée et éviter des futurs accidents avec le trafic motorisé, nous demandons:

- une augmentation de l'espace dévolu aux cyclistes sur cet axe, et ce sans diminuer les espaces pour piétons, ni imposer une mixité vélos-piétons. Par exemple, par la redéfinition de la piste cyclable direction Lausanne et Genève ou par la création d'une piste bidirectionnelle d'au moins 4 m de large.
- l'aménagement d'une traversée mixte vélo-piéton supplémentaire avec feu entre le Jardin Botanique et le Reposoir.
- un abaissement de la limitation de la vitesse sur le tronçon Jardin Botanique - Reposoir de la route de Lausanne avec un contrôle radar accru.

Cette pétition est officiellement soutenue par le Centre du Commerce International (ITC en anglais - agence conjointe de l'Organisation Mondiale du Commerce et des Nations Unies), l'association actif-traffic, l'association PRO VELO Genève et l'association transports et environnement ATE Genève.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Le nombre de cyclistes tués sur les routes à Genève démontre une situation de sécurité précaire. En 2023, quatre cyclistes ont perdu la vie dans des accidents impliquant des voitures. L'amélioration des infrastructures pour les mobilités actives est absolument nécessaire pour garantir la sécurité et protéger la vie des usagers les plus vulnérables sur les routes.

Sur le tronçon Jardin Botanique - Reposoir de la route de Lausanne, contrairement aux cinq voies de circulation consacrées aux véhicules motorisés limités à 60 km/h, l'espace dédié aux piétons et cyclistes est considérablement limité et exposé. En direction de Lausanne, le trottoir offre environ 1 m aux piétons et environ 1,60 m de piste cyclable mono-directionnelle aux cyclistes. En direction de Genève, il n'y a que 1,90 m de trottoir non protégé à disposition, dédié à la fois aux piétons et aux cyclistes.

Ce manque de passage sécurisé pour traverser incite les cyclistes à circuler sur le trottoir/piste cyclable en sens inverse, ou alors à traverser dangereusement les cinq voies de circulation; cela dans une zone à risque où les voitures peuvent facilement rouler à des vitesses excessives et ont peu de visibilité. Les passages sécurisés les plus proches se trouvent, en effet, juste avant le Jardin Botanique puis après la Plage du Reposoir (les deux étant séparés de presque 1 km).

Or, la loi fédérale sur les voies cyclables et la loi cantonale sur la mobilité douce prévoient d'offrir un réseau complet et sécurisé au service des déplacements des personnes (art. 1 al. 1 LMD). Par

ailleurs, la politique de promotion de la mobilité douce du Canton de Genève prévoit de favoriser la circulation des vélos en sécurisant des aménagements favorables pour les cyclistes, pour faire de la marche et du vélo un pilier de la mobilité genevoise. Considérant le manque d'infrastructures sécurisées, l'absence de projets concrets d'amélioration de cette zone ainsi que la forte affluence sur cet axe dans les deux sens de circulation, il est urgent d'agir.

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux autorités communales et cantonales d'agir au plus vite pour régler cette situation.

Nous remettrons la pétition aux autorités compétentes en personne.

Signé par 5 467 personnes :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Service du Conseil municipal | |
| 15 FEV. 2024 | |
| Décision : | Traité par : |
| | |